



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-777**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

QUE lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-777 intitulé « Règlement numéro 2024-777 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 22-ico à même une partie de la zone 7-a. »

1. **QUE** la M.R.C du Domaine-du-Roy (MRC) a délivré son approbation au règlement conformément à la Loi, le 14 mai 2025 (91020-RZ-17-02-2025). Cette date marque donc l'entrée en vigueur du règlement 2024-777.
2. **QUE** le règlement 2024-777 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

Julie Caron
JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le troisième jour de juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

Julie Caron

JC/pt